

Résolution contre l'amnistie adoptée par le Conseil national de la sécurité routière lors de la séance du 26 octobre 2001.

## **RESOLUTION**

Le Conseil national de la sécurité routière, réuni le 26 octobre 2001, se prononce contre toute amnistie pour les infractions au Code de la route à la faveur des élections présidentielles de 2002.

Il demande avec insistance, aux pouvoirs publics, aux candidats et aux formations politiques, l'engagement immédiat de renoncer à toute décision de cette nature afin d'enrayer le relâchement des automobilistes que l'on constate à l'approche de cette échéance et d'éviter ainsi le décès de plusieurs centaines de personnes et des milliers de personnes handicapées.